

Fiche descriptive générique

Construction d'un projet culturel ou événementiel

Résidence d'artistes et présence artistique sur un territoire

Version au 18/02/2025



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

Pour tous les types de disciplines artistiques.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables de services ou de structures culturelles, porteurs de projets artistiques et culturels, médiateurs culturels.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les enjeux des résidences d'artistes
- Construire et maîtriser le montage de projet de résidence artistique
- Être en mesure de construire un projet global à l'échelle d'un territoire avec des résidences adaptées

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation

CONTENU

- Les différentes conceptions et pratiques de la résidence, selon les lieux et les secteurs
- Les dimensions possibles des résidences : création, expérimentation, action culturelle, diffusion, infiltration, etc.
- Présentation et analyse de la circulaire n°2006/001 du 13 janvier 2006 du Ministre de la Culture et de la Communication
- Les résidences du point de vue des artistes, des opérateurs culturels, des institutions, des pouvoirs publics
- Pourquoi faire des résidences
- Comment définir un projet de résidence. Travail à partir des situations et des attentes précises des participants
- Résidences et territoires : quelles articulations possibles
- Présentation et analyse d'actions de résidence dans différents secteurs
- La résidence au quotidien : aspects pratiques
- La formalisation des objectifs et des moyens
- Les aides pour les résidences dans les différents secteurs de la création
- Comment rédiger un contrat de résidence
- Comment valoriser une résidence
- Comment évaluer une résidence

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

LE BRUN-CORDIER Pascal

Concepteur et directeur de projets artistiques et culturels, consultant, formateur, professeur associé à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de Villes In Vivo, atelier d'idées et de productions, il intervient pour des collectivités territoriales et des institutions culturelles. Il publie également régulièrement des articles sur les politiques culturelles, la médiation culturelle, la création artistique dans l'espace public. Il est co-auteur avec Sonia Lavadinho et Yves Winkin de La Ville relationnelle (Editions Apogée, 2024).

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Rencontre professionnelle et/ou visite de site selon les sessions, analyse collective.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique,



d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : **1 925 €** par participant (net de taxes)

Tarif spécifique destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 10 000 habitants :

1 195 € par participant (net de taxes)

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 87 % (taux de répondants 100 % à la date du 18/02/2025)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

